

<http://ugtg.org/spip.php?article1811>



Haiti/Guadeloupe : Interview avec Fignolé St. Cyr (CATH-Haiti)

- Actualité -



Date de mise en ligne: dimanche 3 juin 2012

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés



A la veille de la journée internationale pour le retrait de la Minustah, entretien avec Fignolé Saint-Cyr, secrétaire général de la Centrale autonome des travailleurs haïtiens (CATH).

"La Minustah est comme le bras armé des multinationales"

Le 1er juin prochain, une journée internationale de mobilisation (1) apportera tout son appui à l'exigence du peuple haïtien de voir immédiatement retirées les troupes de la Minustah, qui occupent l'île depuis huit ans déjà. Journée dont l'initiative a été prise lors d'un meeting continental, le 5 novembre dernier, à São Paulo (Brésil), reprise par la conférence caribéenne, les 16, 17 et 18 novembre, à Vertières (Haïti).

Présentée comme une opération visant à l'établissement de la paix et de la sécurité, la Minustah (mission de l'ONU) est la cause de l'insécurité et des souffrances sans nom infligées à ce peuple, déjà martyrisé par le terrible tremblement de terre dont les tragiques conséquences n'ont toujours pas commencé à être effacées. Elle se révèle en outre la gardienne d'un ordre anti-ouvrier et antidémocratique qu'illustrent les nombreuses « zones franches » où un prolétariat sans droits subit la plus terrible exploitation.

Propos recueillis par Robert Fabert

La conférence caribéenne de Vertières a lancé, entre autres, un « appel au mouvement ouvrier et démocratique international pour exiger la réintégration des travailleurs licenciés des zones franches ». Qu'en est-il ?

La résolution de la conférence de Vertières demande en effet au mouvement ouvrier et démocratique international d'intervenir auprès du gouvernement haïtien pour faciliter la réintégration de nos deux camarades qui ont été licenciés dans la zone franche de Ouanaminthe, à savoir Dieubénite Dorsainvil et Arnold Bien-Aimé.

Je peux dire que cette campagne a été un geste magnifique, même si, jusqu'à présent, le gouvernement et le ministère des Affaires sociales et du Travail ont fait fi de toutes les protestations venant de toutes les centrales, et de fédérations de la Caraïbe et au niveau international.

Cependant, cette solidarité a joué un rôle utile par l'établissement de liens entre les peuples, et elle a aussi permis que notre section syndicale dans la zone franche de Ouanaminthe se renforce. Finalement, le patron a dû accepter l'existence du syndicat.

La solidarité internationale doit maintenant exiger de l'Etat haïtien le respect des conventions de l'OIT, singulièrement les conventions 87 et 98, en matière syndicale.

L'affaire de nos deux camarades est aujourd'hui entre les mains du tribunal du travail dans la juridiction de Fort-Liberté, dans le département du Nord-Est, dans le cadre du procès opposant Sofezo-CATH et Codevi à Ouanaminthe.

Trois audiences ont eu lieu. Lors des deux premières, les représentants des patrons ont brillé par leur absence. Si bien que le juge, Wilfrid Brutus, avait dû rendre une ordonnance pour exiger de la partie défenderesse qu'elle se présente au tribunal, le lundi 14 mai.

Présents cette fois, les représentants patronaux ont joué aux plus malins, demandant au tribunal de leur accorder un sursis pour qu'ils puissent préparer leur défense. Et le tribunal s'est cru obligé de leur accorder. Le juge en question a fixé une nouvelle date pour la tenue du procès.

L'objectif de la CATH est la réintégration de nos deux camarades licenciés. Là encore, votre soutien est nécessaire pour y parvenir. Parce que la justice haïtienne est une justice « au plus offrant ». Même si le juge paraît indépendant, l'inquiétude demeure, car l'enjeu est de taille.

Je vous rappellerai que, le lundi 14 mai, moi-même, Fignolé Saint-Cyr, secrétaire général de la CATH, j'ai été agressé physiquement, au sein même du tribunal, par Me Albert Joseph, représentant des patrons, déclarant qu'il allait gagner le procès, avant même que le juge ne siège, et hurlant que Dieubénite et Arnold ne seraient jamais réintégrés.

Quel rapport fais-tu entre cette répression antisyndicale et la présence des troupes de la Minustah en Haïti ?

La répression antisyndicale est monnaie courante dans les zones franches en Haïti. Nous avons un État harcelé sur le plan politique et économique par des puissances occidentales, États-Unis en tête. Un gouvernement qui est au service total des multinationales avec un « proconsul », Bill Clinton, l'exprésident des Etats-Unis, dans le cadre de la CIRH, qui mène une politique néolibérale à outrance, avec une main-d'œuvre à bon marché : moins de trois euros pour une journée de travail.

La politique antisyndicale est le cheval de bataille du pouvoir pour empêcher réellement l'implantation de mouvements syndicaux indépendants et de masse, capables de répondre aux désiderata des travailleurs. La CATH a adopté la ligne de classe et de masse.

Elle se bat chaque jour pour ancrer dans la population cette conception afin d'arriver à un mouvement syndical indépendant des ONG, des institutions internationales et du gouvernement (Nou p'ap manje nan men yo e nou p'ap bwe nan men yo). C'est pourquoi la CATH, en tant que centrale syndicale indépendante, s'inscrit dans le combat, avec d'autres organisations, pour reconquérir la souveraineté d'Haïti.

La Minustah est comme le bras armé des multinationales pour l'implantation de zones franches en Haïti et aussi pour

protéger les ressortissants et les autorités étatiques. Elle est là également pour briser toute forme de luttes populaires et revendicatives.

Le 1er juin prochain, cela fera huit ans qu'elle est présente en Haïti, huit années marquées par des viols, des vols et des tueries.

Et, dans le cadre de la mobilisation continentale, caribéenne et internationale, Haïti sera mobilisée pour le retrait immédiat des troupes de l'ONU (Minustah).

A bon entendeur salut !

(1) Une délégation du POI a demandé à être reçue par le nouveau ministre des Affaires étrangères, M. Fabius, dans le cadre de cette
journée internationale, le 1er juin, pour le retrait immédiat des troupes de la Minustah et l'établissement de la pleine
souveraineté du peuple
haïtien.